



**ADOPTE** le règlement annexé pour l'attribution d'un véhicule de service avec remisage à domicile ;  
**PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

**4-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL – D.S.I.L. 2023 – TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DE L'ESPACE CULTUREL ALAIN-POHER - PHASE 2**

**APPROUVE** les travaux de rénovation thermique de l'Espace Culturel Alain-POHER ; **SOLLICITE** le soutien financier de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de l'exercice 2023 pour la réalisation de cette opération ; **DIT** que le coût global de l'opération des travaux de rénovation thermique de l'Espace Culturel Alain-POHER est estimé à 460 000 € H.T ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

**5-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – D.E.T.R. 2023 – TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE DE L'ESPACE CULTUREL ALAIN-POHER - PHASE 2**

**APPROUVE** les travaux de rénovation thermique de l'Espace Culturel Alain- POHER ; **SOLLICITE** le soutien financier de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de l'exercice 2023 pour la réalisation de cette opération ; **DIT** que le coût global de l'opération est estimé à 460 000 € H.T ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

**6-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE – TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE DE L'ESPACE CULTUREL ALAIN-POHER - PHASE 2**

**APPROUVE** le projet de rénovation thermique de l'Espace Culturel Alain-POHER ; **SOLLICITE** Madame Valérie PÉCRESSÉ, Présidente de la Région d'Île-de-France, le soutien financier pour la réalisation de cette opération ; **DIT** que le coût global de l'opération de rénovation thermique est estimé à 460 000 € H.T ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Madame la Présidente de la Région d'Île-de-France.

**7-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE – TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE DE L'ESPACE CULTUREL ALAIN-POHER - PHASE 2**

**APPROUVE** le projet de travaux de rénovation thermique de l'Espace Culturel Alain-POHER, phase 2 ; **SOLLICITE** Monsieur Olivier CAPITANIO, Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne, pour l'attribution d'une subvention pour les travaux de rénovation thermique de l'Espace Culturel Alain-POHER ; **DIT** que le coût global de l'opération de rénovation thermique est estimé à 460 000 € HT ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Président du Conseil département du Val-de-Marne.

**8-DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN (FIM) AUPRÈS DE LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS – TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE DE L'ESPACE CULTUREL ALAIN-POHER - PHASE 2**

**APPROUVE** le projet de travaux de rénovation thermique, avec le plan de financement prévisionnel de l'opération suivante :

Postes de dépense	Montants HT
<b>TRANSITION ÉNERGÉTIQUE :</b> Réhabilitation thermique de l'Espace Culturel Alain-POHER	460 000 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>460 000 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) auprès de la Métropole du Grand Paris ; **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à cette demande de subvention ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

### **9-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE – AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉCOLOGIQUE - QUARTIER DE LA GARE**

**APPROUVE** le projet d'aménagement d'un parc écologique quartier de la gare ; **SOLLICITE** Madame Valérie PÉCRESSÉ, Présidente de la Région d'Île-de-France, le soutien financier pour la réalisation de cette opération ; **DIT** que le coût global de l'aménagement est estimé à 340 000 € HT ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Madame la Présidente de la Région d'Île-de-France.

### **10-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE – AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉCOLOGIQUE - QUARTIER DE LA GARE**

**APPROUVE** le projet d'aménagement d'un parc écologique quartier de la gare ; **SOLLICITE** Monsieur Olivier CAPITANIO, Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne, pour l'attribution d'une subvention pour les travaux d'aménagement d'un parc écologique quartier de la gare ; **DIT** que le coût global de l'aménagement est estimé à 340 000 € HT ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Président du Conseil département du Val-de-Marne.

### **11-DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN (FIM) AUPRÈS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS – AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉCOLOGIQUE - QUARTIER DE LA GARE**

**APPROUVE** le projet de d'aménagement d'un parc écologique quartier de la gare avec le plan de financement prévisionnel de l'opération suivante :

<b>Postes de dépense</b>	<b>Montants HT</b>
<b>TRANSITION ÉNERGÉTIQUE :</b> Aménagement d'un parc écologique	340 000 € HT
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>340 000 € HT</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) auprès de la Métropole du Grand Paris ; **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à cette demande de subvention ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

### **12-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL – D.S.I.L. 2023 – TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE ET DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**

**APPROUVE** les travaux de rénovation thermique de l'hôtel de ville et du centre technique municipal ; **SOLLICITE** le soutien financier de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de l'exercice 2023 pour la réalisation de cette opération ; **DIT** que le coût global de l'opération des travaux de rénovation thermique de l'hôtel de ville et du centre technique municipal est estimé à 2 100 000 € H.T ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

### **13-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – D.E.T.R. 2023 – TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE ET DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**

**APPROUVE** les travaux de rénovation thermique de l'hôtel de ville et du centre technique municipal ; **SOLLICITE** le soutien financier de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de l'exercice 2023 pour la réalisation de cette opération ; **DIT** que le coût global de l'opération est estimé à 2 100 000 € H.T ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

**14-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE – TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE ET DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**

**APPROUVE** le projet de travaux de rénovation thermique de l'hôtel de ville et du centre technique municipal ; **SOLLICITE** Madame Valérie PÉCRESE, Présidente de la Région d'Île-de-France, le soutien financier pour la réalisation de cette opération ; **DIT** que le coût global de l'opération de rénovation thermique de l'hôtel de ville et du centre technique municipal est estimé à 2 100 000 € HT ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Madame la Présidente de la Région d'Île-de-France.

**15-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE – TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE ET DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL**

**APPROUVE** le projet de travaux de rénovation thermique de l'hôtel de ville et du centre technique municipal ; **SOLLICITE** Monsieur Olivier CAPITANIO, Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne, pour l'attribution d'une subvention pour les travaux de rénovation thermique de l'hôtel de ville et du centre technique municipal ; **DIT** que le coût global de l'opération de rénovation thermique de l'hôtel de ville et du centre technique municipal est estimé à 2 100 000 € H.T ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne.

**16-DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'INVESTISSEMENT MÉTROPOLITAIN (FIM) AUPRÈS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS – TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE ET CRÉATION D'UNE EXTENSION**

**APPROUVE** le projet de travaux de rénovation thermique, avec le plan de financement prévisionnel de l'opération suivante :

Postes de dépense	Montants HT
<b>TRANSITION ÉNERGÉTIQUE :</b> Rénovation thermique de l'hôtel de ville et du centre technique municipal	2 100 000 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>2 100 000 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) auprès de la Métropole du Grand Paris ; **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à cette demande de subvention ; **PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

**17-CRÉATION D'UN EMPLOI DE DIRECTEUR URBANISME-HABITAT**

**DÉCIDE** de la création d'un emploi de Directeur Urbanisme-Habitat relevant à temps complet de la catégorie A, à compter du 9 février 2023 ; **PRÉCISE** que cet emploi a vocation à être occupé par un agent titulaire d'un grade du cadre d'emplois des attachés territoriaux ; **PRÉCISE** qu'en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, les fonctions de cet emploi peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées aux articles L332-8 2° et L332-9 du code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier à minima d'un master en Urbanisme et Aménagement ou équivalent ou d'une expérience de trois ans minimum dans le secteur de l'urbanisme et/ou de l'aménagement ; **PRÉCISE** que son traitement sera déterminé en référence à un échelon de la grille de rémunération des attachés territoriaux en prenant en considération la qualification et l'expérience professionnelle détenues par l'agent ; **DIT** que les dépenses afférentes seront inscrites au budget communal ; **DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne et à Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée à 20 heures 58.  
Fait à Ablon-sur-Seine, le 13 février 2023.

Eric GRILLON  
Maire d'Ablon-sur-Seine

